

Courcelles * Trélou-sur-Marne * Chassins * L'Erolle * Avize



Le Mot du Maire

En ce début d'été, j'ai fait un rêve... Je vivais dans un village où chacun respectait l'ensemble des règles qui régissent la vie en communauté et donne du sens aux droits mais aussi aux devoirs de chacun.

J'ai rêvé...

Que le stationnement, la vitesse, souvent excessive mettant en danger nos concitoyens et plus particulièrement les enfants et les personnes âgées, étaient respectés.

Que les propriétaires de chiens prenaient toutes les mesures pour préserver la tranquillité des voisins en matière d'aboiements intempestifs, mais aussi en matière de propreté : plus de déjections sur nos trottoirs, nos chaussées, nos espaces verts !

Qu'il n'y avait plus de papiers, de canettes, de dégradations au stadium.

Que les parents expliquaient aux enfants que les jeux étaient payés par tous et qu'il fallait les maintenir en bon état. Que les fumeurs ne jetaient plus leur mégot sur la voie publique, qu'il n'y avait plus de dépôts sauvages de déchets au bord des chemins, que l'on respectait les règles d'urbanisme et qu'il n'y ait plus de démarrage de travaux sans autorisation.

Que les viticulteurs, les agriculteurs respectaient l'article 591 de l'ordonnance sur la circulation routière qui stipule « le conducteur d'un véhicule évitera de salir la chaussée. Avant qu'un véhicule quitte un chantier, un champ, une parcelle de vignes, ses roues seront nettoyées... »

Et bien évidemment, j'ai rêvé que les trottoirs étaient régulièrement nettoyés par chacun... Puisqu'un arrêté municipal du 28 juillet 2017 le demande.

J'imaginai combien notre village classé « Maisons Coteaux et Caves de Champagne » au Patrimoine mondial de l'UNESCO, serait agréable à vivre pour nous tous et nos visiteurs.

Toutes ces incivilités, qui insupportent nos habitants, sont sans doute pour partie le reflet de notre société où la notion de respect doit être en permanence fortement réaffirmée.

Cependant, elles constituent aujourd'hui une partie du quotidien d'un maire. On ne s'engage pas nécessairement dans l'action municipale en pensant devoir gérer ces comportements en recrudescence.

Même si mon action pour les combattre n'est pas toujours visible, elle est cependant bien réelle.

Chacun doit se sentir concerné et ne pas s'en remettre aux seules interventions de la commune.

L'incivilité n'est pas un vice de l'âme, elle est l'effet de plusieurs vices, de la sottise vanité, de l'ignorance de ses devoirs, de la paresse, de la distraction, du mépris des autres, de la jalousie. (Jean de LA BRUYÈRE)

Aidez-moi pour que ce ne soit pas qu'un rêve.

Amitiés, Daniel GIRARDIN

Hommage national

Vendredi 16 février 2024, un hommage national pour un fils, un frère, un beau-frère, un oncle, un cousin, un ami, un collègue, un voisin, l'enfant du village Tant de monde pour honorer la bravoure de Jérémie.



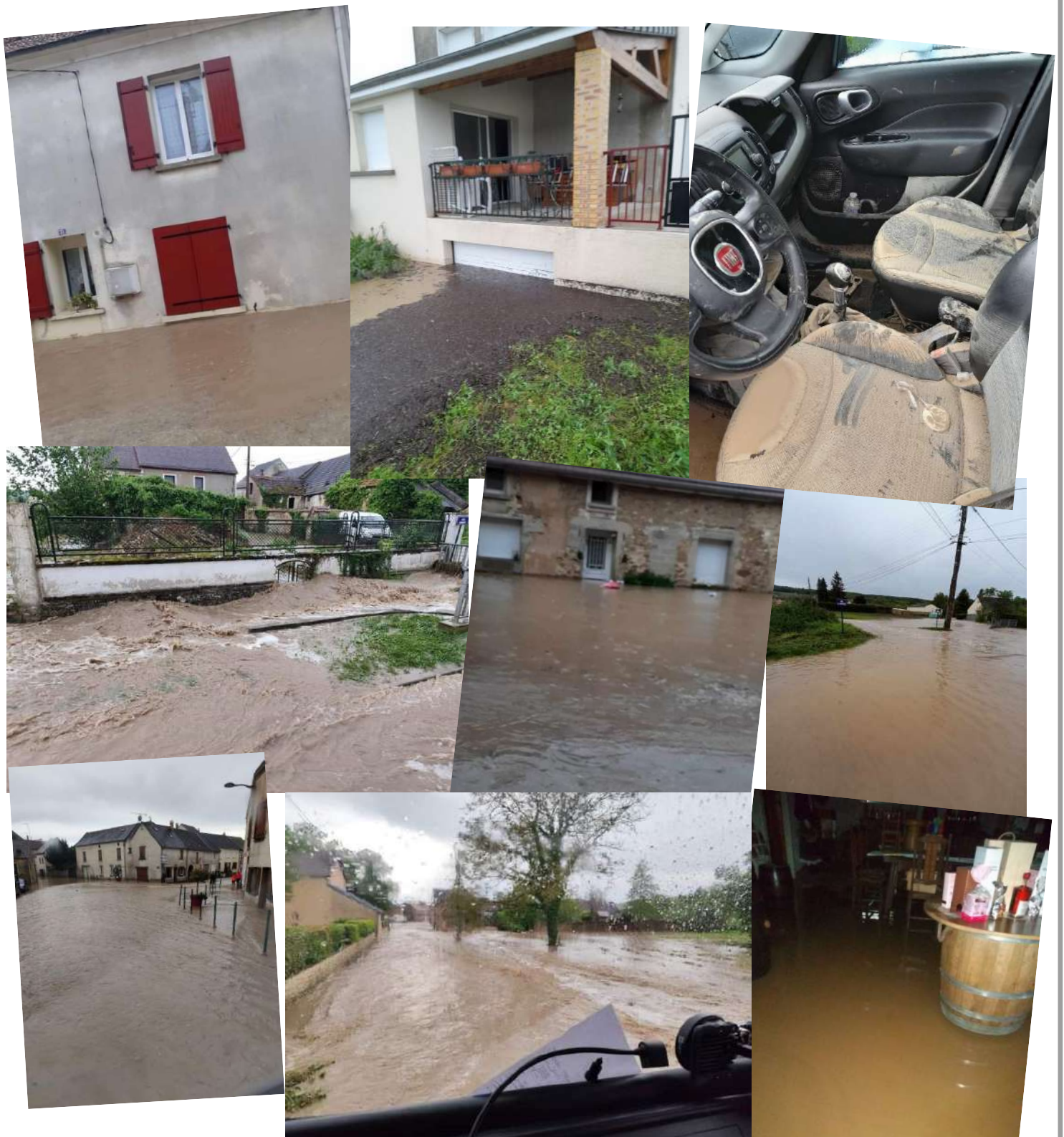
Son cercueil, orné de symboles de bravoure et de dévouement, a été porté solennellement sur la place de notre village. Jérémie a été élevé au grade d'adjudant à titre posthume, il a été mis à l'honneur par diverses distinctions témoignant de son dévouement et de son engagement.



Gérald DARMANIN, Ministre de l'Intérieur



Catastrophe naturelle



Dimanche 12 mai 2024, un orage diluvien s'est abattu sur notre village. Il est tombé entre 82 et 100 mm de pluie en quelques heures. Ces eaux ont dévasté une partie du village : 70 foyers ont vu leur cave, garage, maison ... envahis par de l'eau boueuse.

Un événement climatique traumatisant pour les habitants mais qui a fait surgir un élan de solidarité remarquable. Le 5 juin, un arrêté de catastrophe naturelle a été délivré.

Une commune active



La cérémonie du 8 mai a rapproché toutes les générations autour du monument aux morts , place de l'Europe. Ce monument a été élevé en souvenir de tous nos soldats morts pour la France. Sans oublier la présence de nos sapeurs pompiers et jeunes sapeurs Pompiers.

Randonnée gourmande au profit du refuge « la Picoterie ».

Tout était au rendez-vous afin de passer une journée sportive fort agréable : une météo idyllique, une ambiance conviviale et une dégustation de mets succulents aux saveurs locales préparés par les soins de Nathalie (comme à son habitude, elle a su stimuler nos papilles). 57 randonneurs de tous niveaux ont pu admirer les différents paysages de notre territoire et découvrir les produits d'artisans locaux. Nous remercions vivement : les vigneron de Trélou qui nous ont gentiment offert des bouteilles de champagne, « la brasserie des 3 loups » et notamment Antoine pour son accueil chaleureux et son professionnalisme, « La chocolaterie de Chloé » pour la dégustation de ses boules de chocolats », l'association du rucher du sud de l'Aisne et le refuge de « la Picoterie » pour leur exposition à notre arrivée.

Nous remercions également Zoé, Cyril, Bertrand, Robin, Antoine et David pour leur aide précieuse tout au long de la journée... Sans oublier les randonneurs qui, malgré les kilomètres parcourus, nous ont aidé au rangement. Une première qui mérite une prochaine édition... A bientôt pour de nouvelles aventures.

Sandrine Léger et Séverine Olivier



Passage de la flamme Olympique à Château-Thierry, prévu le 17 juillet 2024, à partir de 8h30.

L'emplacement 78 est réservé à notre commune, il se trouve rue de Fère. Vous pouvez vous y présenter mais attention la circulation sera interrompue à 7h55. Plus d'informations sur le site de la ville de Château-Thierry.

Centre de secours de Trélou-sur-marne
Avec la participation de la commission fêtes et cérémonies

BAI DES POMPIERS

13 Juillet 2024

Manœuvre incendie par la section JSP.
Vente des goodies pompier.
Jeux pour petits et grands (tir à l'arc, lancer de hachettes, pêche aux canards. ...) de 16h à 19h

Dès
16h

De 19h à 22h soirée animé par le groupe "BLENDY". POP Rock français et international

22h départ de la retraite aux flambeaux vers le point de vue de la vallée dit "l'antenne" à Chassins pour profiter des feux d'artifices de toute la vallée

Le tout suivis d'un dance floor endiablé avec Quent'anim !!!

BUVETTE ET PETITE
RESTAURATION SUR PLACE
FOOD TRUCK DE LA FERME DU
MOULIN À PARTIR DE 19H



Nos commerces ambulants ...

Chaque jour sur la place,
deux distributeurs :
pains et viennoiseries
&
bouquets de fleurs



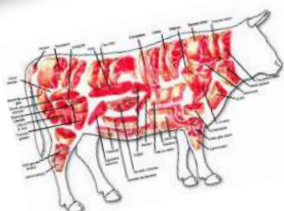
Chaque dernier mercredi
de chaque mois
de 18h00 à 20h30
Vente de vêtements,
chaussures et accessoires
de seconde main
« Roule t'habille »



Un mercredi sur deux
« Christophe La rôtisserie »
16h00 à 20h00
07 49 15 76 11

Chaque jeudi
le Boucher
de Jaulgonne
de 8h00 à 12h00

Chaque vendredi
Pizza « chez Julien »
De 18h00 à 21h00
06 11 73 10 63



Les horaires d'ouverture de la déchetterie de Trélou-sur-Marne

Une carte est obligatoire pour tout passage en déchetterie.

Les cartes sont faites en Mairie de Trélou-sur-Marne pour ses habitants uniquement.

Le demandeur doit se munir de sa Carte Nationale d'Identité (CNI) et d'un justificatif de domicile.

Lieu-dit de l'Anneau Brulé	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
 ÉTÉ	Fermé	Fermé	Fermé	9h - 12h	Fermé	9h - 12h
	13h30 - 18h	13h30 - 18h	13h30 - 18h	Fermé	13h30 - 18h	13h30 - 18h
 HIVER	Fermé	Fermé	Fermé	9h - 12h	Fermé	9h - 12h
	13h30 - 16h30	13h30 - 16h30	13h30 - 16h30	Fermé	13h30 - 17h	13h30 - 17h

Maison France Service ...

Vous renseigne et peut vous accompagner dans toutes vos démarches administratives :

La maison de l'AGGLO

1 rond-point du Cahot

02 330 Condé-en-Brie

Ouvert chaque Vendredi de 9h00 à 12h45 et de 13h30 à 17h00 sur rendez-vous au :

03 23 69 75 41 ou maisondelagglo@carct.fr.

Une MAM à Trélou-sur-Marne ...



Maison d'Assistants Maternelles
'Les P'tits Bouchons'

MAM Les P'tits Bouchons

11 rue Victor Hugo

02850 Trélou -Sur-Marne

07.82.38.71.44

mam.lesptitsbouchons.003@gmail.com

Voilà maintenant 1 an que l'Association MAM Les P'tits Bouchons a vu le jour, une année durant laquelle nous avons pu nous amuser, aller nous promener et faire pleins d'activités ludiques et sensorielles. De plus, nos P'tits Bouchons sont ravis de vous annoncer l'arrivée en Septembre, d'Aurore, Assistante Maternelle Agréée, ce qui nous permettra d'accueillir encore plus d'enfants.

La MAM est ouverte du Lundi au Vendredi.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements.

Aurélie, Aurore et Laëtitia



Les assistantes maternelles de Trélou-sur-Marne...



DA SILVA Elodie

6 chemin de Cornet

02850 Trélou-sur-Marne

06.60.78.99.44



HUBERT Karine

56 rue Jean Jaurès

02850 Trélou sur Marne

06.80.84.62.33



PETRE Célia

8 rue Molière Chassins

02850 Trélou-sur Marne

07.50.37.32.89



NOUVIAN Sylvie

6 lotissement la Baudière

02850 Trélou-sur-Marne

06.74.40.47.18

Syndicat des chasseurs de Trélou-sur-Marne

L'ouverture de la chasse au bois 2024/2025 aura lieu le 12 octobre, suivi du 26 octobre, 09 novembre, 23 novembre, 7 décembre, 21 décembre, 04 janvier, 18 janvier, 1er février et 15 février 2025.

Solidarité

Suite aux inondations du 12 mai 2024, une cagnotte a été mise en place et un bal solidaire organisé par quelques danseurs de Country.

Au nom des organisateurs, nous tenons aujourd'hui à vous exprimer notre reconnaissance pour votre implication en faveur de nos actions.

Les dons ainsi que les bénéfices seront reversés aux sinistrés les plus impactés de Trélou-sur-Marne et de Courcelles. Une quarantaine de personnes se sont fait connaître. Des chèques cadeaux leur seront offerts.



100 ans



Nous souhaitons un très joyeux anniversaire à Mme MARCHAL Simone.

Fête foraine

Cette année, la fête foraine n'a pas eu lieu « comme à son habitude » en raison de l'impossibilité de fermer à la circulation la rue de l'Europe.

En effet, suite aux intempéries du 12 mai, il était impossible de dévier les véhicules par la rue Victor Hugo. Une demande de report de date a été demandée aux forains ce qu'ils ont refusé, et que nous regrettons.



Une signalisation adaptée fut mise en place afin que la fête foraine se déroule dans les meilleures conditions et dans le respect des règles de sécurité. Cependant, nous déplorons encore des incivilités telles que le vol de panneaux de signalisation, de feux lumineux ou encore de barrières.



Communications des Associations

*Emmanuelle DARTOIS, vous attend chaque Mercredi ,
à la salle polyvalente de Trélou-sur-Marne....*

18h30 cardio-renfo ou FAC (Renforcement ciblé Fessier/Abdos/
Cuisses),

19h30 : Pilates/Stretch.

Inscriptions au 06.09.40.66.92



Loto :

samedi 26 octobre 2024

salle polyvalente, à 20h30.

Bal à Dormans :

le 07 décembre 2024 avec TOLY



**Renseignements auprès de Frédérique GUEUCIER
au 06.13.71.61.92.**

Yoga sur chaise avec Cynthia MONTICLLI, professeur de yoga

Pour un mieux être au quotidien, quelque soit votre condition physique.

Le Mercredi de 16h30 à 17h30 à la salle polyvalente de Trélou-sur-Marne

Mail : cynthiayoga@gmail.com Tél : 06 74 13 32 18 FB : Yogasana-sud de l'Aisne



**Cercle sportif de
Trélou-sur-Marne**



Le club de rollers poursuit ses activités au gymnase de Dormans.

Quand la météo est favorable, les patineurs profitent de la voie verte pour s'entraîner à l'endurance. Des compétitions ont été programmées pour certains d'entre eux : le 16 juin, Chloé, Evan, Mickaël, Rodolphe, Louisa, Sophie, Sophie, Romane et Raymond ont formé 2 équipes pour participer aux 6 heures de Troyes. Il y avait 156 équipes pour 432 patineurs. L'une de nos équipes termine 5^{ème} sur 26 et l'autre 23^{ème} sur 26, toutes deux en catégorie mixte. Félicitations à eux.

Les 29 et 30 juin : Evan, Rodolphe et Mickaël étaient sur le circuit du Mans afin de concourir à l'épreuve d'endurance en relais des 24 heures du Mans. Une compétition bien connue dans le milieu du roller vitesse, l'occasion de rencontrer de grands compétiteurs.

Il n'est jamais trop tard pour nous rejoindre... N'hésitez pas à nous contacter pour tous renseignements complémentaires.

Plus d'informations à : cst.rodolphe@orange.fr

Brocante

Dimanche 28 juillet 2024

Lotos :

Samedi 23 novembre 2024 à 20h30,
salle polyvalente.



Cinéma

Mercredi 16 octobre 2024.

Spectacle de Noël :

Samedi 07 décembre 2024
à 20h30, salle polyvalente.

Bibliothèque Municipale de Trélou-sur-Marne

Chaque année, la commune investit pour alimenter la bibliothèque en livres pour enfants et adultes.

Un contrat avec la bibliothèque de Soissons permet un renouvellement régulier.

Inscription gratuite

Horaires :

Lundi de 16h30 à 18h00

Jeudi de 17h30 à 19h00



Coup de cœur d'une lectrice

Car un jour de vengeance

D'Alexandra JULHIET

Impossible... Le sang de Lilas, 37 ans, se fige lorsqu'elle découvre dans sa librairie favorite un livre retraçant les heures sombres de son adolescence au pensionnat de Chevière, en Suisse. C'est fou, tout y est, ses pensées intimes, ses chagrins, ses secrets, et surtout l'acte terrible commis avec ses trois amis d'alors, Lazare, Alice et Olivier... La raison pour laquelle elle se terre dans cette maison au bord d'un lac d'Auvergne depuis presque vingt ans. Tout y est... Et le livre se termine par un épilogue racontant le meurtre à venir de Lilas : une menace, ou une prophétie ?

Consciente qu'elle ne reviendra sans doute pas, Lilas ferme sa maison et part à la recherche de ses anciens amis, assaillie à la fois par la peur de voir éclater la vérité, et par les souvenirs de cette amitié intense, qui les a liés à jamais...

Parmi les nouveaux livres achetés par la commune :

- Le château des Rentiers d'Agnès DE-SARTHE
- De si beaux horizons de Coralie CAUTIER
- LUX de Maxime CHATTAM
- L'envol d'Aurélié VALOGNES
- Western de Maria POURCHET
- Les ombres de la vallée de Viveca STEN



Informations utiles ...

Panneau Pocket n°1 en France

Les informations et alertes de la Commune sont sur PanneauPocket

- 1 Téléchargez gratuitement l'application
- 2 Recherchez la Commune ou le Code Postal
- 3 Cliquez sur le ❤️ pour l'ajouter à vos favoris et recevoir les notifications

Scannez-moi

Play Store Apple Store App Gallery

The image shows a smartphone displaying the Panneau Pocket app interface. The screen shows a notification from the local municipality regarding public lighting issues and a request for user reports. The app's navigation bar includes options for search, favorites, agenda, and other features.

Nous rappelons que pour être informé de l'actualité de notre commune, nous proposons GRATUITEMENT de télécharger l'application

PANNEAU POCKET.

Cette inscription sur Panneau Pocket permet aux administrés de prendre connaissance des événements qui ont lieu sur la commune : coupure d'eau et d'électricité, travaux.....

Des informations sur d'autres communes ou gendarmeries avoisinantes adhérentes sont également disponibles.

Un outil très utile !

N'hésitez pas à l'installer.

Rappel de quelques règles élémentaires du « bien vivre ensemble »

Nos amis les bêtes ...

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics pour les enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Il est demandé aux propriétaires d'animaux de veiller scrupuleusement au respect de cette réglementation.

Aboiements d'un chien : est-ce une nuisance sonore ?

Que dit la loi sur les aboiements intempestifs d'un chien ?

L'article R1336-5 du Code de la santé publique dispose que : aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'Homme, dans un lieu public ou privé ; il importe peu que le bruit soit causé par une personne elle-même, par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde, ou encore d'un animal placé sous sa responsabilité.

Selon la loi, on parle de "bruits de comportements" pour désigner ce type de nuisances sonores.

Ainsi, les aboiements d'un chien sont générateurs d'un trouble reconnu par la loi (Code de la santé publique) et peuvent, de ce fait, être sanctionnés.

Outre le critère de répétition, primordial, il suffit que les aboiements du chien soient : continus (le chien aboie toute la journée ou toute la nuit), et/ou intenses (même si le Code de la santé publique ne définit pas de seuil de tolérance pour la puissance des aboiements d'un animal). L'une de ces situations est suffisante à caractériser la situation de tapage. On parle également dans ce cas de "trouble anormal de voisinage".

Extrait de l'Arrêté Municipal du 18 décembre 2023 : « Les chiens doivent être tenus en laisse »

Article 1 : il est expressément interdit de laisser les animaux divaguer sur la voie publique sur l'ensemble de la commune, seuls et sans son maître ou gardien.

Article 2 : Dans l'ensemble de l'espace de la commune urbanisé ou pas, tout chien circulant sur la voie publique et les espaces publics doit être impérativement tenu en laisse.

Article 3 : Les dispositions du présent arrêté seront affichées conformément aux règles en vigueur.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlement en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Maire et les employés communaux sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

L'entretien des trottoirs lorsqu'ils existent

En toute saison, les propriétaires ou locataires sont tenus de nettoyer les trottoirs et le caniveau en veillant à ne pas obstruer les regards d'eaux pluviales. Le maintien en état de propreté des avaloirs placés près des trottoirs pour l'écoulement des eaux pluviales est à la charge des propriétaires ou locataires. Ceux-ci doivent veiller à ce qu'ils ne soient jamais obstrués. Les produits de balayage doivent être mis dans des sacs poubelles puis en bac afin d'être enlevés, dans les mêmes conditions que les ordures ménagères.

En temps de neige ou de verglas, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige au droit de la façade de leur maison ou de leur terrain sur la largeur du trottoir jusqu'au caniveau. En cas de verglas ou le sol demeurant glissant après son déneigement, et afin de prévenir tout accident, du sel ou sable sera épandu. L'épandage du sel est interdit sur les terre-pleins et les endroits plantés d'arbres.

La réglementation des tontes, autres travaux bruyants et brûlage à l'air

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc... ne peuvent être effectués que du **Lundi au Samedi de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 19H00, les dimanches et jours fériés de 10H00 à 12H00.** Arrêté préfectoral 19 avril 2016.

« Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères ainsi que des déchets d'hydrocarbures et de produits dérivés de la pétrochimie (pneu, huile de moteur, etc...) est interdit ». Extrait de l'article 84 du Règlement Sanitaire Départementale (RSD). Par ailleurs, selon le décret n° 2002-540 du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets, les déchets de jardins et de parcs sont considérés comme des déchets ménagers.

Un PLUIH c'est quoi ?

► un document stratégique

Le PLUIH définit et organise le développement et l'aménagement du territoire de l'Agglomération pour les 10-15 prochaines années

► un outil réglementaire

Le PLUIH réglemente le droit des sols pour chaque parcelle, publique ou privée et sert de référence pour la délivrance des permis de construire, d'aménager et déclarations préalables...

► une démarche solidaire

Le PLUIH organise le développement du territoire pour répondre aux besoins des habitants (logements, équipements, commerces...)
Une seule référence pour nos 87 communes

Les étapes de l'élaboration du PLUIH

2021

Où en est le territoire ?

2022

Quel projet dans 10/15 ans ?

2023

Quelles règles pour traduire le projet ?

2024

Que pensent les partenaires et la population ?

En quoi le PLUIH vous concerne ?

Aujourd'hui, nous vivons dans une commune, travaillons dans une autre et nous effectuons des trajets quotidiens, pour nos loisirs et nos achats... **Tous concernés :**



Je voudrais m'installer à la campagne et j'ai un projet de construction.

Le PLUIH définit les terrains constructibles et les règles de construction (hauteur, aspect...).



Je suis artisan et je souhaite agrandir mon bâtiment d'activités.

Le PLUIH détermine un zonage et des règles pour les activités économiques.



Je suis agriculteur et je souhaite diversifier mon activité en ouvrant des chambres d'hôtes.

Le PLUIH identifie le bâti agricole pouvant changer de destination et accueillir des logements.



Je travaille dans le tourisme et je suis attentif à la valorisation du patrimoine.

Le PLUIH identifie les composantes paysagères (arbres, alignements, ...) et les éléments bâtis à protéger.



J'aimerais utiliser d'avantage le vélo pour mes déplacements.

Le PLUIH réserve les terrains pour permettre la création de pistes cyclables.

Vous pouvez vous exprimer :

- Sur les registres des observations dans les Maisons de l'Agglo et les 87 mairies
- Par courrier (Service urbanisme/PLUIH – 2 avenue Ernest Couvrecelle – 02400 Etampes-sur-Marne)
- Par mail à l'adresse pluih@carct.fr

Travaux au cimetière



Réfection des allées centrales

Les associations



Trélou-Sur-Marne

Président :
Grégory LAFROGNE
06 50 17 59 94
asadetrelousurmarne@gmail.com



Présidente :
Frédérique GUEUCIER
Tel : 06 13 71 61 92
www.trelou-country.fr



Amicale des Sapeurs Pompiers
Président : Julien HERAULT



La Beauté du geste
Tel : 06 33 32 97 75
Site : bullescence.com



Société de Chasse
Président :
Jean-Claude OLIVIER



Cercle sportif de Trélou
Président : Bertrand OLIVIER
cst.rodolphe@orange.fr



Fitness
E. DARTOIS
Tél : 06.09.40.66.92



Président : Adrien LARANGOT
Tel : 06 76 13 83 84
Mail : assotreloupassion@gmail.com
Site : treloupassion.skyrock.com



Président :
Bernard HERAULT
Tél : 03 23 70 86 09
famillesruralestrelou@sfr.fr



Tel : 07.82.38.71.44
mam.lespetitsbouchons.003@gmail.com



Syndicat Apicole du Sud de l'Aisne
Président : Sylviane LECOMTE
Tel : 06 82 77 58 36
syndicatapicolesudaisne@gmail.com
Site : syndicatapicolesudaisne.e-monsite.com

L'Agence Postale Communale
Vous serez accueillis par Valérie ou Françoise
du lundi au samedi de 9h00 à 11h30.
Tous renseignements au 03 23 70 27 57.



Etat civil

Naissances : Félicitations aux heureux parents !

ASSAILLY Nolann, le 13 janvier 2023, à Epernay,

ROBIN Louka, le 19 janvier 2024, à Château-Thierry,

Mariages : Félicitations aux heureux mariés.

BOUILLARD Hervé & DURDUX Roseline, le 4 mai 2024,

GODBILLOT Sébastien & DUBOIS Sandrine le 22 juin 2024.



Décès : Sincères condoléances aux familles.

MANGIN Ivan, le 2 janvier 2024, à Trélou-sur-Marne,

HUSSON Vve HOUËL, le 3 janvier 2024, à Villiers-Saint-Denis,

DUVAL Vve MOUTARDIER Reine, le 1er février 2024, à Château-Thierry,

RIGAUT Stéphane, le 09 février 2024, à Trélou-sur-Marne,

HERAULT Michel, le 09 février 2024, à Epernay,

FONTAINE Jérémie, le 10 février 2024, à Trélou-sur-Marne,

CREVET Vve JUILLET Ghislaine, le 14 février 2024, à Fère-en-Tardenois,

LEBLOND Jean-Luc, le 23 février 2024, à Soissons,

DA SILVA RODRIGUES Carlos, le 11 mai 2024, à Trélou-sur-Marne,

LÉON Didier, le 13 mai 2024, à Château-Thierry,

FOUQUET Ep RASSENEUR Suzanne, le 18 mai 2024, à Trélou-sur-Marne,

RAFFARD Vve BRETEL Simone, le 23 mai 2024, à Paris.

Jérémie... enfant du village...

Né à Château-Thierry, le 23 décembre 1988, enfant de la commune Jérémie décide d'intégrer la première section des jeunes sapeurs-pompiers en 2002.

Il devient sapeur-pompier volontaire à l'âge de 16 ans. Chaudronnier, soudeur, mécanicien agricole puis employé communal, des métiers qui lui ont permis de s'épanouir comme il l'avait décidé, alliant ainsi sa vie professionnelle à l'une de ses passions : les tracteurs.

De son plus jeune âge au samedi 12 février, il se sera dévoué au service de la population. C'est en service qu'il nous quitte.

Jérémie était un bon vivant, toujours prêt à aider, un camarade, collègue, ami toujours joyeux.

Il laisse un grand vide.



Mairie de Trélou-sur-Marne

Ouverture au public :

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 13h30 à 17h30

Adresse électronique : contact@mairietrelou.fr

Téléphone : 03 23 70 25 34

Site web : www.mairie-trelou-sur-marne.fr

Et aussi sur sa page Facebook : [Trelou Mon Village](#)